

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CCAS DE ROQUEFORT  
DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE**

**Séance du 27 février 2020 à 11h00**

Le Conseil d'administration du CCAS de ROQUEFORT dûment convoqué le 21 février 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PIN, Président.

**Nombre de membres en exercice : 9**

**Nombre de membres présents : 6**

**Nombre de membres représentés : 2**

**Nombre de suffrages exprimés : 8**

Présents :

Mesdames : FONTAINE Claudine - JUILLA Marie-José - MELLAC Thérèse - FROISSART-LANGLAIS Marie-Claude

Messieurs : RICARD Jean-Louis - Louis FINANCE

Absents : GIRO Béatrice - Marie-Bernadette CHEVREAU - PIN Jean-Pierre

Pouvoirs : GIRO Béatrice donne pouvoir à Claudine FONTAINE, Marie-Bernadette CHEVREAU donne pouvoir à Louis FINANCE

**Secrétaire de séance :** Thérèse MELLAC

**2 27.02.2020 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019**

**Rapporteur : Madame FONTAINE Claudine**

Monsieur le Président donne la parole à Madame FONTAINE Claudine afin qu'elle présente le compte administratif pour l'exercice 2019 concernant le budget du CCAS. Ces écritures en euros, se présentent de la façon suivante :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	0 €
	Réalisé :	0 €
	Reste à réaliser :	0 €
Recettes	Prévu :	0 €
	Réalisé :	0 €
	Reste à réaliser :	0 €

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	7150,00 €
	Réalisé :	5869,81 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes :	Prévu :	5749,46 €
	Réalisé :	4749,46 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

**Résultat de clôture**

Déficit d'investissement : 0 €

Déficit de Fonctionnement : 1120,35 €

Résultat global : 1120,35 € (déficit)

Monsieur le Président se retire de la salle afin de permettre aux membres présents de délibérer et de voter sur la gestion du CCAS de l'année écoulée.

Madame FONTAINE Claudine procède au vote du compte d'administratif.

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'approuver le compte administratif 2019 établi par le président tel que présenté par Madame FONTAINE Claudine.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

Fait à Roquefort, le 27/02/2020

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 27/02/2020

A Roquefort, le 27 février 2020



**Le Président, Jean-Pierre PIN**